

0505 932 83



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_032-DE

Délibération n°2020-032
Comité syndical du 25 septembre 2020

ETUDE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES ESPACES PORTUAIRES « QUAI EST - MOROS » SUR LE PORT DE CONCARNEAU - CONVENTION DE CO-FINANCEMENT AVEC LA REGION BRETAGNE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à la Maison du Département à Quimper, le 25 septembre 2020.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : titulaires
Nombre de voix délibératives :

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la loi NOTRe, le port de Concarneau a été transféré en totalité et en pleine propriété du Département du Finistère à la Région Bretagne en 2017. A partir de janvier 2018, la Région a transféré sa compétence portuaire au Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPPC) pour la partie du port concernée par les activités de pêche et plaisance sur le périmètre qu'elle a délibéré.

Depuis la validation en 2013 du schéma d'aménagement et de développement du port de Concarneau, un certain nombre de projets ont été réalisés ou entrepris sur le périmètre portuaire : aire de réparation navale mise en service à l'automne 2017, réhabilitation du bâtiment ouest achevée, restructuration de la criée en cours.

La mise en œuvre des actions de réhabilitation des espaces portuaires et d'amélioration de l'interface ville-port est, quant à elle, interrogée aujourd'hui par l'émergence de nouveaux éléments contextuels :

- croissance des demandes d'implantations d'entreprises et nécessité d'un regard croisé entre acteurs
- nouveaux besoins pour la filière plaisance
- révision du PLU en cours et intégration des enjeux d'interface ville-port
- évolution de la gouvernance portuaire
- arrivée de nouveaux attracteurs sur le port : criée modernisée et restructurée, Mer Concept, ...

0505 932 83

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP. 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_032-DE

Les objectifs de l'étude :

Dans le cadre de son rôle de pilotage stratégique du port de Concarneau, la Région Bretagne souhaite, avec ses partenaires, disposer d'un programme commun d'aménagement et de développement de l'Est portuaire, à partir :

- D'une vision actualisée des espaces mutables et du potentiel de reconversion et de valorisation des espaces du foncier ;
- D'une approche de développement complémentaire du port et de la ville.

Le Syndicat mixte a été sollicité par la Région Bretagne pour participer financièrement à l'étude compte-tenu de son périmètre de compétences, au prorata des surfaces soit à hauteur de 40% du montant HT de l'étude, déduction faite de la subvention de l'EPFR, également partenaire financier.

La commune de Concarneau contribue à l'étude régionale en mettant à disposition l'ensemble des études menées dans le cadre de la révision du PLU. Concarneau Cornouaille Agglomération intervient pour sa part à travers des rencontres à mener avec les entreprises du secteur maritime afin d'appréhender les besoins et évolutions des activités.

L'étude constituera un document d'orientation majeur pour les structures parties prenantes de la démarche. Elle doit permettre à la Région Bretagne et à ses partenaires (SMPPC, Ville de Concarneau, Concarneau Cornouaille Agglomération, EPFR et CCIMBO) d'organiser l'accueil et le développement des entreprises et des fonctions portuaires, via la réalisation d'un « plan guide » et l'élaboration d'éléments programmatiques sur les secteurs mutables.

Calendrier :

- Mission n°1 identification des enjeux et focus sur la situation foncière et immobilière : *septembre –novembre 2020*
- Mission n° 2 préconisation d'actions concrètes à mener par enjeux et par secteurs identifiés, (en termes d'acquisitions immobilières et de stratégie de reconversion du secteur) : *décembre 2020-mars 2021*

Montant de l'étude : 79 900 € HT

Financement

- Région : 60 % du montant HT de l'étude déduction faite de la subvention de l'EPFR, soit 43 740 €
- SMPPC : 40 % du montant HT de l'étude déduction faite de la subvention de l'EPFR, soit 29 160 €
- EPFR : 10% avec un plafond de 7 000 € maximum

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

DECIDE

- D'autoriser le Président à signer la convention de co-financement annexée à la présente délibération.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël Quernez

